GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *TOULOUSE*

Folio : 41/63

Date : 19/04/2007

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/005515**
n°de gestion : **2002B00094**
n°SIREN : **440 474 005 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 19/04/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AB7 HOLDING société par actions simplifiée

chemin Des Monges 31450 Deyme -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

rapport du commissaire aux apports sur l'appréciation de la valeur des apports en nature du 18/04/2007 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

apport en nature dans le cadre d'une augmentation de capital -

2002 B 94
JNM
19 AVR. 2007
5515

AB7 HOLDING

SIEGE SOCIAL: CHEMIN DES MONGES
31450 - DEYME
RCS Toulouse: 440 474 005 – 2002 B 00094

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORTS DE 92 803 TITRES DE LA SOCIETE AB7 INDUSTRIES

EN EXECUTION DE LA MISSION DE COMMISSAIRE AUX APPORTS QUI NOUS A ETE CONFIEE PAR ORDONANCE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE EN DATE DU 23 DECEMBRE 2005, JE VOUS PRESENTE MON RAPPORT SUR L'APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS EN NATURE DEVANT ETRE EFFECTUES DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE VOTRE SOCIETE (CODE DE COMMERCE ART. L 225-147).

1 Exposé sur l'opération projetée

- **Sociétés concernées :**

A - La société AB7 HOLDING est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 72 000 Euros, divisé en 96 000 titres de 0,75 € et immatriculée au RCS de Toulouse n° 440 474 005. Son siège social est situé chemin des Monges - 31450 DEYME.

B - La société AB7 INDUSTRIES est une société anonyme au capital de 4 141 536 euros divisé en 197 216 actions de 21 euros chacune, dont le siège social est situé chemin des Monges – 31450 DEYME.
Elle a pour objet :

- Prise de participation dans toutes sociétés, acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion de portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété de titres, réalisation de prestations commerciales, administratives, comptables, informatiques, etc…,
- Toutes activités relatives à la recherche, la fabrication, le conditionnement, la commercialisation en droguerie, bricolage, matériaux et construction et jardinerie, articles d'aquariophilie, produits d'entretien et traitement des eaux et piscines, activité de bureau d'études thermiques, mécaniques, génie chimique, la distribution de ses produits,
- Equipement et accessoires pour animaux de compagnie ainsi que de tous produits d'hygiène et de santé pour l'animal.

BD

AB7 INDUSTRIES est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro B 349 203 760 en date du 18 janvier 1989 (1989B00092).

- **Personnes concernées :**

A ce jour le capital de la société AB7 Industries a pour actionnaires principaux Monsieur René CHELLE et AB7 Holding (MM. Christophe et Philippe CHELLE) :

Répartition par associés des actions d'AB7 Industries avant l'apport :

René CHELLE…	92 321 actions
AB7 Holding (MM. Christophe et Philippe CHELLE)…	103 021 actions
Mme Eliane CHELLE…	286 actions
M. Christophe CHELLE…	147 actions
M. Philippe CHELLE…	52 actions
Divers minoritaires…	1 389 actions

	197 216 actions

AB7 Holding renforcera sa participation dans la SA AB7 Industrie, par l'augmentation de capital envisagée, en portant celle-ci de 52,23% à 99,29%.

:

- **But de l'opération**

Cette opération d'apport s'inscrit d'une part dans le cadre du développement du groupe AB7 qui nécessite la levée de fonds avec l'entrée d'un investisseur et d'autre part dans la restructuration juridique du groupe et sa réorganisation.

- **Propriété, jouissance et conditions**

Votre société aura la propriété des droits apportés à compter de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social soumise à l'approbation de la présente assemblée et des formalités de transfert des actions de la société AB7 Industries.

Leur jouissance est fixée à la date de l'assemblée Générale Extraordinaire : Toute distribution ultérieure à cette date, y compris par affectation du résultat de l'exercice 2006, bénéficiera à la SAS AB7 HOLDING.
Les apporteurs dont les titres ont été échangés sont en droit de bénéficier du sursis d'imposition des plus values prévu par l'article 150.0-B du Code Général des Impôts.

BD

2 Description et évaluation des apports

Les apports en nature consentis par les apporteurs concernent uniquement les seuls titres de la société SA AB7 Industries, à l'exclusion de tout autre élément d'actif ou de passif. L'apport représente 47,06 % du capital de cette société.
La société AB7 Industries détient 100% du capital de la société AB7 Industries Vétérinaires, ainsi que 100% des parts sociales de la SCI CHELLE, propriétaire des biens immobiliers nécessaires à l'activité.

Les 92 803 actions apportées ont été évaluée à 4 705 938 euros, soit une valeur unitaire de 50,7089 €uros pour chaque action, montant constituant leur valeur d'apport.

3 Méthodes d'évaluation des apports :

Modalités d'évaluation :

La société AB7 INDUSTRIES, qui avait fait l'objet d'une déclaration de cessation de paiement le 30 novembre 1998, a bénéficié d'un plan d'étalement de sa dette dont le solde à rembourser s'élève à environ 1 M€ au 31 décembre 2006 et se termine en 2010.

Le groupe AB7 a depuis rétablit sa rentabilité. Christophe et Philippe CHELLE ont intégré la structure. A ce jour, le groupe dispose d'un potentiel technique, de moyens matériels et commerciaux, ainsi que du dynamisme de l'équipe dirigeante qui lui permettraient d'accélérer le développement de nouveaux produits en utilisant son savoir-faire.
Les dirigeants ont fait le choix d'exploiter au mieux ce potentiel de croissance. Ils ont négocié un protocole d'investissement avec la Société Générale Capital Partenaires qui apportera les liquidités nécessaires au lancement de produits. Le chiffre d'affaires attendu doublerait en 3 ans.

Cette situation justifie, à notre avis le choix d'une méthode prospective pour l'évaluation de la valeur de la société. Les dirigeants ont procédé à une évaluation sur la base des montants des cash-flows nets prévisionnels des 5 prochaines années, actualisés au taux de 15% à la date de l'évaluation, le 31 décembre 2006.
Les comptes prévisionnels ont été établis avec comme condition un apport de liquidité de 2 000 000 €uros, réalisé au plus tard le 30 juin 2007, de la part de l'investisseur.

Informations techniques :

La valeur retenue pour le groupe AB7 prend en compte des cash-flows actualisés pour 13 M€ après apport de 2 M€ de liquidités par l'investisseur.
De ce montant sont déduits le futur apport en liquidités (2 M€) ainsi que les emprunts contractés pour le rachat des parts postérieurement à la présente évaluation, soit au total 3 558 500 €uros.
L'estimation du groupe s'élève en conséquence à 9 441 500 €uros.
Cette valeur inclue les sociétés AB7 INDUSTRIES, ses filiales et AB7 HOLDING.

BD

4 Rémunération des apports

L'apport en nature (92 806 actions de la société AB7 INDUSTRIES) a une valeur globale de 4 705 938 €uros (QUATRE MILLIONS SEPT CENT CINQ MILLE NEUF CENT TRENTE HUIT EUROS), à répartir à concurrence de 50,7089 € par actions entre les différents apporteurs (détail en annexe).

Les associés de la société AB7 HOLDING ont estimé la valeur actuelle de leur société, hors participation dans AB7 INDUSTRIES, à la somme de 1 000 000 €uros. Ce qui a pour résultat d'évaluer la société à 4 665 581 €uros, soit 48,60 €uros l'action.

En conséquence, il est proposé aux associés de donner leur accord à la création de 96 830 nouvelles actions pour rémunérer les apports. Il sera attribué 1,0434 action AB7 HOLDING pour 1 action de la Société AB7 INDUSTRIES.
La création de ces nouvelles actions, émises à la valeur nominale de 0,75 euros, nécessite la constitution d'une prime d'apport par action de 47,85 euros (soit un montant de 4 633 315,50 €).

5 Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports,
- S'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

A notre connaissance il n'existe pas d'avantages particuliers stipulés pour les nouvelles parts sociales créées.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire réservée à la Société Générale Capital Partenaires avant le 30 juin 2007,
Nous concluons que la valeur des apports, s'élevant à 4 705 938 €uros, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la SAS AB7 HOLDING, société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Toulouse, le 18 avril 2007

Le commissaire aux apports
Bernard DUFOURG

DETAIL DES APPORTS

Noms	NOMBRE D'ACTIONS APPORTEES D' AB7 INDUSTRIES	VALEUR D'APPORT	NOMBRE D'ACTIONS AB7 HOLDING ATTRIBUEES	NOMBRES D'ACTIONS AB7 HOLDING APRES APPORT
M. René CHELLE %	92 320 actions	4 681 445 €	96 327 actions	96 327 actions 49,96
Mme Eliane CHELLE %	285 actions	14 452 €	297 actions	297 actions 0,15
M. Christophe CHELLE %	146 actions	7 403 €	152 actions	62 152 actions 32,23
M. Philippe CHELLE %	52 actions	2 637 €	54 actions	34 054 actions 17,66
Total	**92 803 actions**	**4 705 938 €**	**96 830 actions**	**192 830 actions**

BD